

ARRETE N° 2026 / 53

Délégation de fonctions à Madame Valérie MONTAGNE

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026/28 du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints de la Ville de Montbard en date du 20 mars 2026

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que le Maire délègue une partie de ses fonctions,

ARRETE

Article 1 : Madame Valérie MONTAGNE, 2^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant *la petite enfance, la jeunesse, le handicap, l'intergénérationnel et la santé*.

Elle exercera notamment les attributions suivantes :

- *suivi et coordination des dispositifs petite enfance : financement et conventionnement avec la CAF et le Conseil départemental*
- *développement et suivi de la politique en faveur de la jeunesse*
- *mise en place des animations inter-générationnels*
- *relation avec les associations en lien avec la jeunesse (notamment la MJC André Malraux)*
- *représentation du Maire dans les diverses instances relatives à la jeunesse, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et à la santé*
- *relation avec les établissements médico-éducatifs*

Article 2 : La présente délégation de fonctions étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

Article 3 : Le versement de l'indemnité de fonction interviendra à compter du 27 mars 2026.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MONTBARD est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Sous-préfet de Montbard, publié et notifié à l'intéressée et ampliation transmise au comptable de la collectivité.

Fait à MONTBARD, le 24 mars 2026
Le Maire,
Laurence PORTE

Notifié le :
A Madame Valérie MONTAGNE